



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 50330

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les conséquences du nouveau fixant les dates de formations pour la préparation au brevet d'Etat sportif. Ce calendrier prévoit en effet que ces formations débuteront en décembre prochain, ce qui malheureusement en exclut tous les saisonniers hivernaux parmi lesquels se recrutent de nombreux candidats, lesquels, pour des raisons financières, ne peuvent envisager de sacrifier leur saison et renoncer ainsi à leur rémunération. Il lui demande si, dans ces conditions, le calendrier en cause ne pourrait pas être revu pour tenir compte de cette légitime préoccupation.

Texte de la réponse

Reponse. - La préparation au brevet d'Etat de ski s'effectue au cours de stages par unités de formation et les épreuves de sélection ou de validation des acquis se déroulent sous forme de tests et d'examen : le calendrier 1992 des différentes étapes du cursus a été arrêté au cours d'une réunion organisée le 12 juin 1991 à Grenoble sous la responsabilité de M le directeur régional de la jeunesse et des sports de Grenoble, inspecteur chargé de la coordination des brevets d'Etat d'éducateur sportif de ski. Le compte rendu de cette réunion a ensuite été soumis à l'examen des membres de la section permanente du ski alpin à laquelle participent les représentants de la fédération française de ski et du syndicat des moniteurs de ski français. L'un des objectifs est bien d'ajuster les impératifs d'une formation aux contraintes de nombreux candidats et, en particulier, des saisonniers sans la possibilité toutefois d'en envisager la programmation en dehors des périodes d'enneigement.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50330

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4767